

### James B. Spencer à la Galerie Nationale du Canada

Deux expositions d'un artiste canadien réputé, James B. Spencer, se tiennent à la Galerie nationale du Canada, jusqu'au 1er septembre. La première exposition intitulée *Montagne: Une lithographie de James B. Spencer* sera à Ottawa après avoir été présentée en tournée dans l'ensemble du Canada, depuis Terre-Neuve jusqu'en Colombie-Britannique: elle est organisée par le Programme national des expositions itinérantes de la Galerie.

Centrée sur une seule gravure, l'exposition intitulée *Montagne* de James B. Spencer illustre l'évolution et les procédés techniques de la lithographie. Au cours de 1972, l'artiste a réalisé deux petites esquisses de montagne qui, selon ses propres termes, "ont marqué les débuts d'une nouvelle orientation", une fois achevée sa série *Vague*. Avec cette épreuve particulière commence la série *Montagne*.

En outre, l'organisatrice de l'exposition, Rosemarie Tovell, conservatrice adjointe des estampes et dessins canadiens, a rédigé un Journal de huit pages qui illustre une série de photographies, peintures et épreuves, montrant les résultats obtenus par l'artiste lorsqu'il s'est essayé à ce médium.

Une deuxième exposition sur le même artiste intitulée *James B. Spencer: Peintures/Dessins* est organisée par Pierre Théberge, conservateur de l'art canadien contemporain.

Cette exposition comprend quatre toiles monumentales représentant des vagues (acrylique sur toile) que l'on a pu voir lors d'une précédente exposition à la Galerie (1973) et qui font

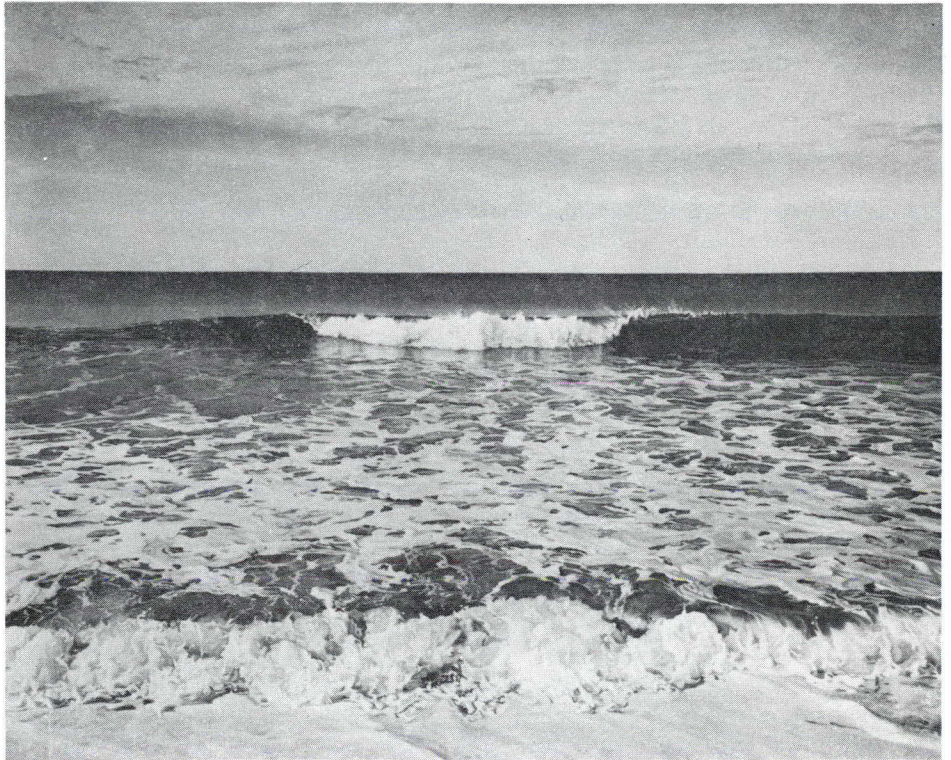


Photo: La Galerie Nationale du Canada

*Spencer, James B. 1940-Vague no 4, 1972-73, acrylique sur toile, 274,3x335,3cm.*

partie de la collection permanente de la Galerie nationale. En outre, elle présentera au public pour la première fois trois peintures gigantesques de l'artiste sur le thème de la "montagne". Les autres oeuvres sont des dessins au fusain sur papier qui ont trait aux séries *Vague* et *Montagne*:

Né en 1940 à Wolfville (Nouvelle-Écosse), Spencer explique en ces termes les rapports entre les vagues et les montagnes: "Je dessinais, par exemple, des montagnes sur du papier transparent et je les superposais aux vagues. Il me sembla que les deux

images étaient presque pareilles – un positif et un négatif – en admettant que le sommet des montagnes était enneigé. C'était comme si l'une était la réflexion de l'autre. L'une et l'autre se fondent en une ligne sans fin qui me plaît. Ce n'est pas avant 1973 que j'ai subitement compris qu'être en montagne c'était la même chose qu'être en mer."

Après sa clôture à Ottawa le 1er septembre, l'exposition *James B. Spencer: Peintures/Dessins* sera présentée en tournée par le Programme national de la Galerie en 1975-1976.

### Centrale nucléaire au Nouveau-Brunswick

Le ministre de l'Environnement, Mme Jeanne Sauvé, a annoncé sa décision d'accepter les conclusions et les recommandations de la Commission des évaluations environnementales qui a effectué une étude détaillée de l'incidence environnementale de la centrale nucléaire que la Commission d'énergie électrique du Nouveau-Brunswick se propose de construire à la pointe Lepreau dans la baie de Fundy.

Madame Sauvé a déclaré qu'elle a informé le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources, M. Donald MacDonald, qu'Environnement Canada ne s'oppose aucunement à l'installation d'un réacteur unique refroidi à l'eau lourde sous pression, d'une puissance de 600 mégawatts. Elle a ajouté qu'une telle centrale peut être construite à la pointe Lepreau sans entraîner d'effets nuisibles graves pour l'environnement, à condition que les recommandations faites par la Commission soient appliquées.

Le Ministre a fait remarquer que l'évaluation du projet de la pointe Lepreau était la première évaluation entreprise dans le cadre du Processus d'évaluation et de révision environnementales (PERE), établi en avril 1974, et en vertu duquel tous les projets impliquant des fonds fédéraux ou des terres de la Couronne doivent être étudiés au cours de la phase initiale de planification afin de réduire au maximum les dommages qui pourraient être causés à l'environnement.

Comme le Cabinet a approuvé sous